



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services à la personne

Question écrite n° 64930

Texte de la question

M. Gilles Lurton appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le développement des services à la personne et le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. La Cour des comptes dans un rapport rendu public le 10 juillet 2014 a cherché à savoir si la politique de soutien aux services à la personne, qui s'appuyait en 2012 sur environ 6 milliards d'euros de mesures fiscales et sociales, pouvait notamment contribuer à répondre aux besoins croissants du soutien à domicile des personnes âgées. Ses constats la conduisent à proposer notamment de généraliser, après une phase d'expérimentation, la dématérialisation du Chèque emploi service universel (CESU) préfinancé et les mécanismes de tiers payant. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Gilles Lurton](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64930

Rubrique : Services

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 7951

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)